

Préparation :	AGREGATION				Année
UFR :	LANGUES ET COMMUNICATION				
Spécialité :	ALLEMAND				
Concours :	EXTERNE + INTERNE				
Volume horaire étudiant :	54 h	60 h			114 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	Total

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – Secrétariat pédagogique
Jean-Luc Gerrer Jean-Luc.Gerrer@u-bourgogne.fr ☎ 03.80.39.50.00	Stéphanie Robin Stephanie.Robin@u-bourgogne.fr ☎ 03.80.39.50.00

Accès au concours et à la préparation :
■ Conditions d'accès :

Etre titulaire d'un master (de quelque discipline que ce soit) ou d'un CAPES complet (théorique et pratique) français ou de l'Union Européenne.

■ Inscription au concours :

Dès la rentrée, auprès du Rectorat, Service de l'Enseignement Supérieur, Bureau des Examens et Concours.

Site internet : <http://www.education.gouv.fr/siac>

Le programme est publié chaque année au BOEN (mai-juin). Il est également disponible au CRDP, en bibliothèque et téléchargeable sur le site du SIAC (voir ci-dessus).

■ Inscription à la préparation :

A partir de septembre, à la Faculté de Lettres, guichet du hall central (l'ESPE ne prépare pas à l'Agrégation).

Les étudiants reçus au CAPES peuvent bénéficier d'un report de stage pour préparer l'agrégation s'ils sont titulaires d'un master.

Organisation de la préparation :

Les épreuves de l'agrégation externe d'allemand reposent sur un programme, renouvelé par moitié tous les ans, associant un tronc commun à un jeu d'options, ces dernières n'intervenant que dans le cadre des épreuves orales d'admission.

Le tronc commun associe généralement – il s'agit là d'un usage désormais bien établi, mais pas d'un aspect réglementaire du concours :

- une question de littérature ancienne (alternant le plus souvent le Moyen-Âge et l'époque baroque) ;
- deux questions de littérature « moderne » pouvant aller du XVIII^e au XXI^e siècle ;
- une question d'histoire des idées ;
- une question de civilisation.

Pour la partie optionnelle, les candidats choisissent entre l'option A de littérature, l'option B de civilisation et l'option C de linguistique. Réservées à l'oral, ces questions d'option interviennent soit en leçon française (option C), soit en explication de texte ou leçon française (options A et B).

Le programme de l'agrégation interne reprend en général les deux questions de littérature moderne et la question de civilisation du tronc commun du concours externe. La préparation des deux concours, pour les candidats remplissant les critères fixés pour l'interne, est donc toujours possible.

Concernant la préparation à ces deux concours, externe et interne, toutes les questions sont traitées à l'Université de Bourgogne, hormis deux questions optionnelles de l'agrégation externe. Chaque année, une seule option sera proposée (Littérature ou Civilisation ou Linguistique) en fonction du programme et de l'intérêt des candidats au concours.

La préparation à l'oral, y compris aux épreuves de traduction, d'explication grammaticale (oral de l'agrégation externe) et de didactique (oral de l'agrégation interne), sera organisée sous forme de colles en fonction des candidats admissibles.

Cours	Horaire annuel	Modalités d'organisation
Thème	24 heures TD	Mutualisation Master MEEF
Version	24 heures TD	Mutualisation Master MEEF
Littérature moderne 1	12 heures CM	Mutualisation Master REVI
Littérature moderne 2	9 heures CM	
Littérature ancienne	9 heures CM	
Civilisation	6 heures CM	
Histoire des idées	6 heures CM	
Préparation aux épreuves d'admission	12 heures TD	
Option : Littérature <u>ou</u> Civilisation <u>ou</u> Linguistique *	12 heures CM	Mutualisation Master REVI suivant le programme

* Une seule question traitée, choisie en fonction du programme du concours et de l'intérêt des étudiants.

Epreuves du concours de l'agrégation externe :

■ Epreuves écrites d'admissibilité :

Composition en allemand sur un sujet de littérature allemande ou sur un sujet relatif à la civilisation des pays de langue allemande dans le cadre du programme

- Durée : 7 heures
- Coefficient 4

Épreuve de traduction

- Durée totale de l'épreuve : 6 heures
- Coefficient 4

Cette épreuve est **constituée d'un thème et d'une version**. Les textes à traduire sont **distribués simultanément aux candidats**, au début de l'épreuve. Ceux-ci consacrent à chacune des deux traductions le temps qui leur convient, dans les limites de l'horaire imparti à l'ensemble de l'épreuve. Les candidats rendent **deux copies séparées et chaque traduction entre pour moitié dans la notation**.

Composition en français sur un sujet de littérature allemande ou sur un sujet relatif à la civilisation des pays de langue allemande dans le cadre du programme

- Durée : 7 heures
- Coefficient 4

■ Épreuves orales d'admission :

Lors des épreuves d'admission, outre les interrogations relatives aux sujets et à la discipline, le jury pose les questions qu'il juge utiles lui permettant d'**apprécier la capacité du candidat**, en qualité de futur agent du service public d'éducation, **à prendre en compte** dans le cadre de son enseignement **la construction des apprentissages des élèves et leurs besoins, à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître de façon réfléchie le contexte, les différentes dimensions** (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) **et les valeurs qui le portent**, dont celles de la République.

Le jury peut, à cet effet, prendre appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013.

Epreuves hors programme

Thème oral portant sur un texte littéraire ou emprunté à la presse périodique ou quotidienne suivi d'un entretien en français

- Durée de la préparation : 30 minutes
- Durée de l'épreuve : 30 minutes maximum (thème : 20 minutes maximum ; entretien : 10 minutes maximum)
- Coefficient 2

Version orale portant sur un texte littéraire ou emprunté à la presse périodique ou quotidienne suivie d'une explication grammaticale en français et d'un entretien en français

- Durée de la préparation : 1 heure
- Durée de l'épreuve : 50 minutes maximum (version: 20 minutes maximum ; explication grammaticale : 10 minutes maximum ; entretien : 20 minutes maximum)
- Coefficient 3

Epreuves sur programme

Le programme des troisième et quatrième épreuves orales d'admission comporte une partie commune constituée par le programme des épreuves d'admissibilité. A cette partie commune s'ajoute, pour chaque candidat, le programme correspondant à l'une des trois options suivantes choisie par lui lors de son inscription :

- option A : littérature
- option B : civilisation
- option C : linguistique

L'interrogation dans le cadre des options A (littérature) et B (civilisation) peut intervenir lors de l'exposé en français ou lors de l'explication de texte en allemand. L'interrogation dans le cadre de l'option C (linguistique) intervient au cours de l'exposé en français.

Exposé en français portant sur un sujet de littérature allemande ou sur un sujet relatif à la civilisation des pays de langue allemande dans le cadre du programme (partie commune ou partie optionnelle) ou sur un sujet de linguistique (programme de l'option C)

- Durée de la préparation : 4 heures
- Durée de l'épreuve : 40 minutes maximum (explication : 30 minutes maximum ; entretien : 10 minutes maximum)
- Coefficient 4

L'exposé est suivi d'un entretien en français.

Pour l'option C : linguistique, l'exposé consiste en l'application à un texte allemand d'une question de linguistique inscrite au programme ou d'une partie de celle-ci.

Explication en allemand d'un texte, suivie d'un entretien en allemand

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'épreuve : 45 minutes maximum (explication : 30 minutes maximum ; entretien : 15 minutes maximum)
- Coefficient 4

Le texte est extrait d'un des ouvrages du programme (partie commune ou partie optionnelle).

La maîtrise de la langue allemande et de la langue française est prise en compte dans la notation des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Epreuves du concours de l'agrégation interne :

■ Epreuves écrites d'admissibilité :

Composition en langue allemande portant sur le programme de civilisation ou de littérature du concours

- Durée : 7 heures
- Coefficient 1

Traduction

- Durée totale de l'épreuve : 5 heures
- Coefficient 1

Thème et version assortis de l'explication en français de choix de traduction portant sur des segments préalablement identifiés par le jury dans l'un ou l'autre des textes ou dans les deux textes.

■ Épreuves orales d'admission :

Exposé de la préparation d'un cours suivi d'un entretien

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 40 minutes maximum ; entretien : 20 minutes maximum)
- Coefficient 2

L'épreuve prend appui sur un dossier composé d'un ou de plusieurs documents en allemand (tels que textes, documents audiovisuels, iconographiques ou sonores) fourni au candidat.

Explication en langue allemande d'un texte ou d'un document iconographique ou audiovisuel extrait du programme, assortie d'un court thème oral improvisé et pouvant comporter l'explication de faits de langue

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 30 minutes maximum ; entretien : 30 minutes maximum)
- Coefficient 2

L'explication est suivie d'un entretien en langue allemande avec le jury. Une partie de cet entretien peut être consacrée à l'écoute d'un court document authentique en allemand, d'une durée de trois minutes maximum, dont le candidat doit rendre compte en allemand et qui donne lieu à une discussion en allemand avec le jury.

Les choix des jurys doivent être effectués de telle sorte que tous les candidats inscrits dans une même langue vivante au titre d'une même session subissent les épreuves dans les mêmes conditions.